

**Procès-verbal de la Séance du 24 septembre 2020**  
**Du Conseil Municipal**  
**De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux**

L'an deux mil vingt, le 24 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 17 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes à Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

**Étaient présents**

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, Florent SALVI, Joël GROS,  
Serge ARTHAUD-BERTHET, Frédéric ARNOUX, Stéphanie BOUSQUET, Florence FACQ,  
Emmanuel FAVRE-COLLET, Valérienne GAIDET, Brigitte VIALETTE

**Étaient absents**

Néant

**Avaient donné pouvoir**

Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Procès-verbal du précédent conseil municipal**

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Affaires traitées par délégation**

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

**I- Délibérations**

**Délibération n°1**

**OBJET : Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'assemblée générale des Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Considérant que la commune est actionnaire à la SEM PFI,  
Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De désigner Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire, comme représentant du conseil municipal au sein de la SEM PFI
- De désigner Madame Brigitte VIALETTE, conseillère municipale déléguée, comme représentant suppléant au sein de la SEM PFI

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

**Délibération n°2**

**OBJET : Désignation d'un représentant à la SPL Eaux de Grenoble**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De désigner Monsieur Philippe JEAN, Adjoint, comme représentant du conseil municipal au sein de la SPL Eaux de Grenoble
- De désigner Monsieur Serge ARTHAUD-BERTHET, conseiller municipal, comme représentant suppléant au sein de la SPL Eaux de Grenoble

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

### Délibération n°3

**OBJET : Projet Cœur de Village : demande de subvention DSIL 2020 pour la réhabilitation d'une friche**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet global de Cœur de village comprend la création d'un parking avec 19 places de stationnement, en lieu et place d'une friche occupée par une ancienne scierie en inactivité depuis plus de 20 ans, dans l'optique de renforcer la centralité du village.

Ce projet s'inscrit dans le projet d'aménagement et de restructuration "Cœur de village" qui a pour vocation de dynamiser le centre du village en réhabilitant et agrandissant l'équipement communal actuel qui abrite la salle des fêtes et un logement communal. Le futur bâtiment abritera la mairie, la salle des fêtes et un café associatif.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est possible de faire une demande de subvention de 25 % au titre du DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la réhabilitation d'une friche dans le cadre du projet cœur de village, selon le plan de financement suivant :

| <i>Financement</i>   | <i>Montant<br/>H.T.<br/>de la subvention</i> | Date de la demande | <i>Date d'obtention</i><br>(joindre la copie de la décision<br>d'octroi) | <i>Taux</i>  |
|--|--|--------------------|--|--------------|
| Union Européenne   | ---  | ---                |  |              |
| DSIL   | 21 000 €                                     | 28/09/2020         |  | 25 %         |
| Autre(s) subvention(s) Etat<br>(préciser)                      | ---  | ---                |  |              |
| Région   | 48 000 €                                     | 16/12/2019         | 03/03/2020   | 55 %         |
| Département  | ---  | ---                |  |              |
| Autres financements publics<br>(préciser)                      | ---  | ---                |  |              |
| <b>Sous-total<br/>(total des subventions publiques)</b>        | <b>69 000 €</b>                              |                    |  | <b>80 %</b>  |
| Participation du demandeur :<br>- autofinancement<br>- emprunt | 17 260 €<br>0 €                              |                    |  | 20%          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>86 260 €</b>                              |                    |  | <b>100 %</b> |

Aussi, après délibération et à l'unanimité des membres représentés, le conseil municipal :

- 1- autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents au dossier de demande de subvention au titre du DSIL 2020, pour un montant sollicité de 21 000 €.
- 2- prévoit l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à l'intégralité de cette opération, en section d'investissement

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

#### **Délibération n°4**

#### **OBJET : Travaux de voirie 2021 : demande de subvention auprès du Département**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prévoir des travaux de réfection de certaines voiries communales, notamment le Chemin de la Charrière et du chemin d'accès à la station d'épuration.

Monsieur le maire explique également que pour ces travaux de voirie, il est possible de solliciter le Département pour une subvention.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le dossier de travaux de voirie 2021, selon le plan de financement suivant :

|                                     |                    |
|-------------------------------------|--------------------|
| Chemin de la Charrière              | 16 063,00 €        |
| Chemin d'accès à la STEP            | 20 332,50 €        |
| <b>Montant total des travaux HT</b> | <b>36 395,50 €</b> |

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| Subvention Département 45 % | 16 377,00 € |
|-----------------------------|-------------|

|                 |             |
|-----------------|-------------|
| Autofinancement | 20 018,50 € |
|-----------------|-------------|

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

#### **Délibération n°5**

#### **OBJET : Délibération portant création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, et après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

#### **1/ DECIDE la suppression des emplois permanents suivants :**

Adjoint administratif territorial principal 2eme classe

date de création : 01/10/2020

Nombre d'heures du poste : 10h00

#### **2/ DECIDE la création des emplois permanents suivants :**

Adjoint administratif territorial principal 1ere classe

date de création : 01/10/2020

Nombre d'heures du poste : 10h00

#### **3/ PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice**

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

## **Délibération n°6**

### **OBJET : Désignation des représentants aux commissions intercommunales de la Communauté de communes du Grésivaudan**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que suite au conseil communautaire du 22 septembre 2020, des commissions intercommunales ont été créées. Aussi un appel à candidature auprès des communes est lancé afin de désigner des conseillers municipaux pour assister et participer à ces commissions intercommunales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de désigner les membres suivants dans chacune des commissions intercommunales :

#### **Agriculture et forêt**

Titulaire : Franck REBUFFET-GIRAUD

Suppléant : Serge ARTHAUD-BERTHET

#### **Aménagement, Habitat et logement**

Titulaire : Florence FACQ

Suppléant : Philippe JEAN

#### **Culture et patrimoine**

Titulaire : Brigitte VIALETTE

Suppléant : Florence FACQ

Suppléant : Franck REBUFFET-GIRAUD

#### **Déchets ménagers**

Titulaire : Stéphanie BOUSQUET

Suppléant : Franck REBUFFET-GIRAUD

#### **Environnement, Energie et Innovation**

Titulaire : Florent SALVI

Suppléant : Stéphanie BOUSQUET

Suppléant : Frédéric ARNOUX

#### **Economie, Développement industriel, Commerce, Artisanat et services**

Titulaire : Joël GROS

Suppléant : Florent SALVI

#### **Finances**

Titulaire : Florent SALVI

Suppléant : Philippe JEAN

#### **Insertion, emploi et Prévention Jeunesse**

Titulaire : Franck REBUFFET-GIRAUD

Suppléant :

#### **Eau et assainissement**

Titulaire : Philippe JEAN

Suppléant : Florence FACQ

#### **Solidarité et lien social**

Titulaire : Valérianne GAIDET

Suppléant : Brigitte VIALETTE

#### **Sports et loisirs**

Titulaire : Valérianne GAIDET

Suppléant : Emmanuel FAVRE-COLLET

### **Tourisme et Attractivité du Territoire**

Titulaire : Florent SALVI

Suppléant : Emmanuel FAVRE-COLLET

Suppléant : Franck REBUFFET-GIRAUD

### **Déplacements et mobilités**

Titulaire : Frédéric ARNOUX

Suppléant : Emmanuel FAVRE-COLLET

### **CLECT**

Titulaire : Philippe JEAN

Suppléant : Florent SALVI

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

## **II- Informations et Questions diverses**

### **Information n°1**

#### **Objet : Pompes funèbres Intercommunales de la région Grenobloise**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il s'est rendu au conseil d'administration de la SEM PFI.

Un centre funèbre devrait être construit sur la commune de Crolles dans le but de désengorger la ville de Grenoble

### **Information n°2**

#### **Objet : Divers**

**Fourrière animale** : Tous les problèmes relatifs aux animaux sauvages, errants ou agressifs relèvent du pouvoir de police du maire. La société SACPA nous propose le renouvellement de leur services pour un montant annuel de 472 € HT pour l'année 2021. Le renouvellement de ce contrat sera discuté pour le prochain conseil municipal.

**Aide pour 1/3 du cout annuel d'une activité** : Il est proposé au conseil municipal, lors d'un prochain conseil municipal de modifier la délibération concernant cette aide. Le but de cette modification étant de permettre aux familles de la commune de pouvoir en bénéficier auprès de toutes associations ou organisme proposant des activités sportives ou culturelles, dans la limite d'un montant annuel plafonné.

**Entretien des chemins ruraux** : certains chemins ruraux sont pris en charge par le PDIPR de la communauté de communes du Grésivaudan. Au sein de la commune, il y a un référent PDIPR chargé de vérifier les campagnes d'entretien des chemins.

Pour les autres chemins, il incombe à la commune de les entretenir. Une commission communale s'est organisée afin de recenser les chemins ruraux ayant besoin d'être entretenus.

**Vente d'un terrain** : Un particulier propose à la commune d'acquérir une parcelle de terrain au lieu-dit Le Buisson. Pour Monsieur le maire la proposition semble intéressante car ce terrain permettrait d'être une zone afin de stocker les déchets verts de la commune. Cela éviterait à l'employé communal de les descendre en déchetterie intercommunale. La commune est intéressée mais elle doit étudier ce dossier plus précisément.

**Subventions aux associations** : Compte tenu de l'absence de certaines manifestations à cause de la Covid 19, certaines subventions ne seront pas versées (comice agricole du balcon de belledonne, feux d'artifice du comité des fêtes de la commune).

### **Information n°3**

#### **Objet : Prochains conseils municipaux**

Jeudi 5 ou 12 novembre 2020

Jeudi 10 ou 17 décembre 2020

Jeudi 14 Janvier 2021  
Jeudi 25 février 2021  
Jeudi 25 mars 2021 - Vote du Budget  
Jeudi 20 Mai 2021  
Jeudi 17 ou 24 juin 2021  
Jeudi 22 juillet 2021 ?  
Jeudi 16 ou 23 septembre 2021  
Jeudi 4 novembre 2021  
Jeudi 16 décembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h30

A Saint-Jean-Le Vieux, le 24 septembre 2020

Brigitte VIALETTE  
Secrétaire de Séance

